



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 05 AVRIL 2024**

AFFAIRE N° 25-20240405

**PLIE – APPROBATION DU PROGRAMME D’ACTIONS PLIE 2024
DANS LE CADRE DU FSE+**

L’an deux mille vingt-quatre, le cinq du mois d’avril à neuf heures et cinquante minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^{ème} km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d’Agglomération du Sud, légalement convoqués le 22 mars 2024 (voie dématérialisée) et le 23 mars 2024 (voie postale : M. FONTAINE Gilles), sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON (de l’affaire n° 01 à n° 19-20240405 et de l’affaire n° 21 à n° 33-20240405), puis de celle de Monsieur Jacquet HOARAU, 2^e Vice-Président (à l’affaire n° 20-20240405), ainsi que celle de Monsieur Bachil VALY, 1^{er} Vice-Président (à l’affaire n° 34-20240405).

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 36

Absents représentés : 09

Absents : 03

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

THIEN AH KOON André (de l’affaire n° 01 à n° 33-20240405), HOARAU Jacquet, GASTRIN Albert, PAYET-TURPIN Francemay, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, THERINCOURT Jean-Pierre, ROBERT Evelyne, BLARD Régine, DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noëline, FONTAINE Henri, GONTHIER Charles Emile, MONDON Laurence (de l’affaire n° 01 à n° 21-20240405), PICARDO Bernard, ROMANO Augustine, SAUTRON Serge, TECHER Doris, THIEN AH KOON Patrice (de l’affaire n° 01 à n° 33-20240405).

BASSIRE Nathalie, FONTAINE Gilles, SOUBAYA Josian.

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Henri Claude, JAVELLE Blanche Reine, MUSSARD Harry, LEBON David, LEICHNIG Stéphanie, LEJOYEUX Marie Andrée, LEVENEUR Inelda, MUSSARD Rose Andrée, VIENNE Axel.

GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot (de l’affaire n° 01 à n° 33-20240405).

- Commune de l’Entre-Deux -

VALY Bachil, GROSSET-PARIS Isabelle.

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier, COURTOIS Vanessa.

ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)

- Commune du Tampon –

FONTAINE Véronique représentée par BLARD Régine, MONDON Laurence représentée par GASTRIN Albert (de l'affaire n° 22 à n° 34-20240405).

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick représenté par HUET Henri Claude (*de l'affaire n° 01 à n° 33-20240405*), HOAREAU Sylvain représenté par LEJOYEUX Marie Andrée, K/BIDI Emeline représentée par LEBON David, LANDRY Christian représenté par MUSSARD Harry, FULBERT-GERARD Gilberte représentée par JAVELLE Blanche Reine, HUET Marie-Josée représentée par MUSSARD Rose Andrée.

BENARD Clairette Fabienne représentée par DIJOUX RIVIERE Mimose.

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon –

THIEN AH KOON André (*à l'affaire n° 34-20240405*), THIEN AH KOON Patrice (*à l'affaire n° 34-20240405*).

BENARD Monique.

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick (*à l'affaire n° 34-20240405*), HUET Mathieu.

LEBON Louis Jeannot (*à l'affaire n° 34-20240405*).

- Commune de l'Entre-Deux -

PAYET Gilles.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON ainsi que Madame Doris TECHER ont respectivement été désignées (de l'affaire n° 01 à n° 21-20240405 et de l'affaire n° 22 à n° 34-20240405), pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 25-20240405**PLIE – APPROBATION DU PROGRAMME D' ACTIONS PLIE 2024 DANS LE CADRE DU FSE+**

Le Président rappelle que dans le cadre de ses compétences en matière d'insertion, la CASUD porte le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) sur la période 2023-2027.

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) constitue un outil au service des actifs durablement exclus du marché du travail, qui maille l'ensemble de notre territoire. Son objectif est de conduire et accompagner individuellement vers l'emploi : les demandeurs d'emplois de longue durée, les bénéficiaires de minima sociaux, les jeunes sans qualification, via la mise en œuvre de parcours adaptés à chaque situation.

Faisant suite aux délibérations du 17 mai et du 20 octobre 2023, respectivement relatives, à l'approbation du programme d'actions PLIE 2023 et au protocole d'accord PLIE FSE+ 2023-2027, le Président rappelle que le Fonds Social Européen (FSE+) participe à hauteur de 80 % à chaque action du programme. Les 20 % restants étant à la charge de la CASUD. Le FSE+ fonctionne selon un remboursement des dépenses liées à l'opération. Le versement de la subvention est conditionné à la réalisation du projet dans les termes prévus par la convention, soit 80 % de chaque dépense pour le PLIE.

La programmation du PLIE de la CASUD a été déclarée recevable pour l'opération bilatérale n° 202302322 PLIE par la DEETS Réunion - Service FSE.

Le plan de financement est accepté pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2025 selon les termes :

- Budget prévisionnel total : 1.401.250,00 €,
- Part Fonds Européens : 1.120.200,00 €,
- Part CASUD : 281.050,00 €.

Pour 2024, les actions financées seront les suivantes :

Action	Montant	Part 80 % FSE +	Part 20 % CASUD
Accompagnement (financement des postes de Gestionnaires de Parcours)	200 000,00 €	160 000,00 €	40 000,00 €
Structure d'Animation et de Gestion (SAG)	128 000,00 €	102 400,00 €	25 600,00 €
Charges Indirectes (15 % des dépenses de personnel)	49 200,00 € (financement 100% FSE+)	49 200,00 €	
Communication	10 000,00 €	8 000,00 €	2 000,00 €
Logiciel spécifique de gestion PLIE	10 000,00 €	8 000,00 €	2 000,00 €
Co financement de formations	15 000,00 €	12 000,00 €	3 000,00 €
Petits modules de formations- FIMO/CACES/FCO	20 000,00 €	16 000,00 €	4 000,00 €

RC7

Action	Montant	Part 80 % FSE +	Part 20 % CASUD
Accompagnement du public vers le numérique	10 000,00 €	8 000,00 €	2 000,00 €
Locations de transports pour forums d'emplois/visites entreprises	5 000,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €
Actions IAE/ACI en AMI	60 000,00 €	48 000,00 €	12 000,00 €
Accompagnement spécialisé coaching/création d'activité / recherche d'entreprise	90 000,00 €	72 000,00 €	18 000,00 €
Total	548 000,00 €	438 400,00 €	109 600,00 €

Le montant total de l'opération 2024 est de 548.000,00 €.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver la programmation du PLIE arrêtée pour 2023/2024,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve la programmation du PLIE arrêtée pour 2023/2024,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 45

POUR EXTRAIT CONFORME,
La Secrétaire de séance,



Doris TECHER

Le Président de la CASUD,



André THIEN AH KOON

Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 23/04/2024